

Tsingoni, le 12 juin 2019



Préfecture de Mayotte, service
DRCL

97600 MAMOUDZOU

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>Veillez trouver ci-joint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La délibération n°28 relative à la séance du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest du 30 mai 2019, portant sur l'acquisition foncière. - Celle-ci annule et remplace la délibération n°28, déposée dans vos bureaux le 4 juin 2019. <p>Bonne réception.</p>	3	Après signature, merci de nous retourner 1 exemplaire.

Reçu par :
Date de signature :

Pour la 3CO

Signature et tampon :



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

Séance du 30/05/2019
2^{ème} convocation

Extrait n°28



Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 15

De Votants : 15

Abstention : 1

Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 mai 2019

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, Anchya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoiriffia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchatati Soillihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjé

Représentés :

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **Madi Said**

Objet : Acquisition foncière

Considérant la nécessité de constituer des réserves foncières pour les besoins de la 3CO,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

- D'acquérir les terrains ci-après décrits :

Adresse de la parcelle	Références cadastrales	propriétaires	contenance
Kahani	AT76	NEE MICHEL	2678 m ²
Kahani	AT77	NEE MICHEL	2065 m ²
Kahani	AT78	NEE MICHEL	5170 m ²
Soulou (tsingoni)	AD31, AD34, AD35, AD36, AD46, (réunion- création, parcelle a)	Département de Mayotte	7546m ²
Soulou (Mtsagamouji)	AM47	Département de Mayotte	963m ²
Soulou (Mtsagamouji))	AM46	ABDALLAH Boina	437m ²
Soulou (Tsingoni)	AD33	Maabadi Baco	207m ²
Soulou (Tsingoni)	AD37	ABDALLAH Boina	1821m ²
Soulou (Tsingoni)	AD40	BOINA Baco	196m ²
Soulou (Tsingoni)	AD98	OUMAR BEN Ibrahim	825m ²

- De donner pouvoir à Monsieur le Président
 - pour discuter du prix du m² avec les propriétaires après l'évaluation de la DRFIP,



- pour établir et signer avec les propriétaires tous les actes administratifs valant contrat de vente sur ces parcelles,
 - pour signer tous les actes qui pourraient être établis par le notaire dans le cadre de la réalisation de ces cessions,
 - et pour signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- que les crédits nécessaires à cette opération, sont prévus au Budget Primitif 2019 de la 3CO,

Ainsi fait et délibéré, tous les membres ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 30 mai 2019

Le président de la 3CO
Zainoudine ANTOYISSA

